
Synthèse de documents

SUJETS 3A2

SUJET : L'économie circulaire : un nouveau modèle de prospérité économique ?

Consignes :

- L'objectif du présent devoir est de répondre à la question formulée ci-dessus en vous appuyant sur les documents suivants.
- Les arguments développés utiliseront les documents en évitant le piège de la paraphrase et pourront être enrichis par des éléments d'actualité.
- Le développement sera divisé en 2 ou 3 parties clairement apparentes. Une attention particulière devra être accordée aux transitions entre les arguments et entre les parties.
- Ne perdez pas de temps à présenter et à citer les documents.

Document n° 1 :

Economie circulaire : Notions | Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie | septembre 2018

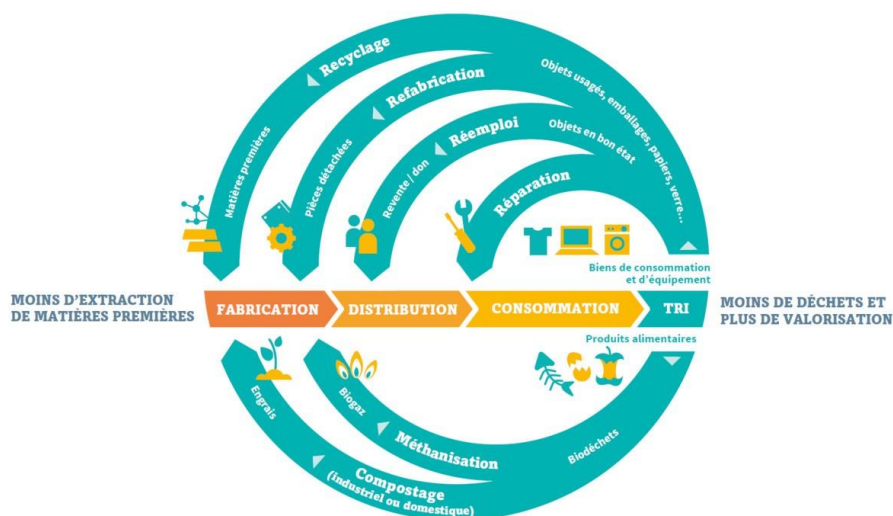
La notion d'économie circulaire se développe peu de temps après la publication du rapport du Club de Rome en 1972 s'intitulant « The Limits to Growth » aussi appelé « Rapport Meadows » du nom de jeunes économistes du MIT (Massachusetts Institut of Technologie). Dans un rapport de 1976 pour la Commission européenne, publié sous le titre « Jobs for Tomorrow », Walter Stahel, architecte suisse et Geneviève Reday, socio économiste suisse présentent un schéma en boucles. Ces travaux et quelques autres seront également à l'origine du concept de développement durable formalisé dans le rapport Bruntland en 1987. Par ailleurs, le concept de Cradle to Cradle (Du Berceau au Berceau) ou C2C a émergé à la fin des années 80 par les travaux du chimiste allemand Michael Braungart et de l'architecte américain William McDonough. Ces travaux ont contribué au développement de la notion d'économie en boucle. Le terme d'économie circulaire apparait pour la première fois en 1990 dans le livre « Economics of Natural Resources and the Environnement » de David W. Pearce et R. Kerry Turner, deux économistes anglais.

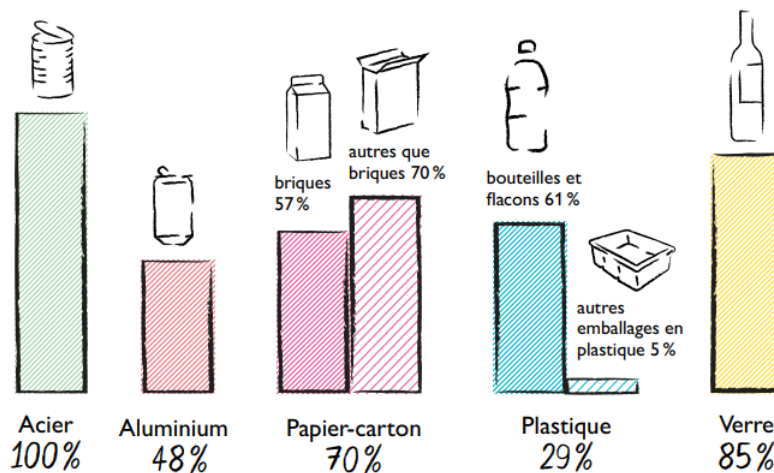
Parallèlement, le concept de « zéro déchet » est issu d'actions menées dans les années 90 par deux Américains, le toxicologue Paul Connett et Bill Sheehan, directeur du Grass Roots Recycling Network 2 (Réseau de Recyclage Populaire) qui luttait contre l'implantation d'incinérateurs et de décharges.

Les travaux et notions développés avant 2000 convergent dans le concept d'économie circulaire tel qu'appréhendé actuellement notamment par la Fondation Ellen MacArthur au travers des rapports publiés en 2012 et 2013, par la Commission européenne qui a engagé des travaux sur ce thème, et en France par l'Institut de l'Economie Circulaire créé en 2013. L'économie circulaire apparait comme un modèle de mise en œuvre de la notion de développement durable dans un contexte économique de crise. Devant l'urgence d'une réflexion sur un usage efficace des ressources, le principe de l'économie circulaire a pris, depuis 2010, une place beaucoup plus large, pour devenir la base d'un cadre politique pour un nouveau modèle de fonctionnement de nos économies. Modèle qui soit sobre en ressources et partenarial voire collaboratif. L'économie circulaire s'oppose au modèle classique dit d'économie linéaire (extraire => produire => consommer => jeter).

Document n° 2 :

Schéma de l'économie circulaire | Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie | 2019



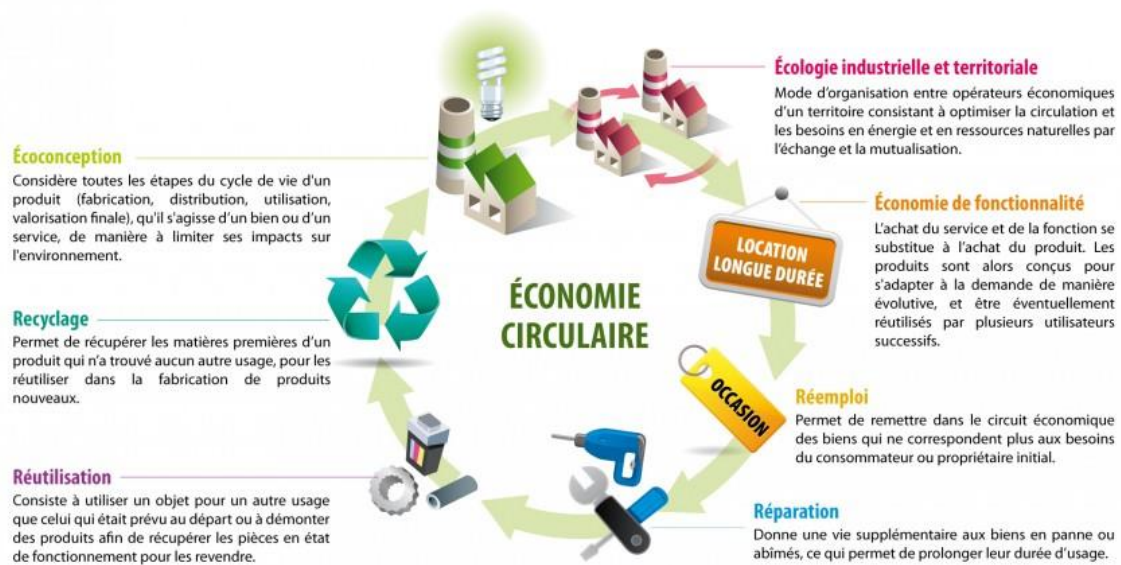


Le projet de loi sur l'économie circulaire, dévoilé le 3 juin dernier, est présenté comme la grande loi écologique du quinquennat d'Emmanuel Macron. Ce projet, dont la deuxième mouture apparaît plus ambitieuse que la première version ayant fuité au début de l'année, préconise entre autres : la création de nouvelles filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (notamment les matériaux de construction et les cigarettes) chargées d'impliquer les acteurs économiques dans la fin de vie des produits mis sur le marché ; des incitations à l'incorporation de matières recyclées dans les produits avec la mise en place d'un bonus-malus ; et un retour à l'usage de la consigne afin d'améliorer la collecte des déchets recyclables.

L'économie circulaire présente toutefois certaines limites, voire des effets pervers. Un effet rebond, c'est-à-dire une augmentation potentielle de la consommation en lien avec une meilleure utilisation des déchets, est tout d'abord à craindre. Les économistes mettent en garde contre ce phénomène dans le cas où l'amélioration des performances environnementales d'un bien entraîne une augmentation de son utilisation. En économie comportementale, certaines études montrent que l'individu, dès lors qu'il sait que le recyclage de son bien est possible, va d'autant plus consommer. Encourager à recycler peut, paradoxalement, générer des comportements moins respectueux de l'environnement du fait d'une surconsommation des biens en question.

Il est également crucial de prendre en compte les limites physiques de l'application du recyclage. Même pour des taux de recyclage très élevés, il existera une fraction de matière qui sera perdue après utilisation. C'est justement le cas des matières dont l'usage est dit « dispersif », c'est-à-dire très difficile techniquement et coûteux à récupérer. C'est par exemple le cas de l'électronique, domaine friand de matériaux rares utilisés en très faibles quantités. Dans ce cas précis, l'opportunité de recycler permet tout au plus de retarder l'échéance d'un épuisement des ressources et d'une saturation des capacités de stockage des déchets, mais en aucun cas d'atteindre cette circularité parfaite si souvent fantasmée dans le cadre d'une économie soutenable.

Ce constat est d'autant plus déterminant lorsque la consommation est croissante : la circularité, même parfaite, n'a alors que peu d'effets sur le long terme, et ne fait que retarder de quelques années les pressions sur les ressources.



Document n°6 :

Une économie circulaire qui ne tourne pas rond, par Laetitia Vasseur, co-fondatrice de Halte à l'Obsolescence Programmée | Alternatives Economiques | 31/10/2019 |

L'économie circulaire va au-delà du recyclage en proposant de sortir du schéma linéaire classique qui exploite la nature pour produire, avant de vendre et de consommer, puis de détruire. Les consommateurs, en particulier les plus modestes, ont tout à y gagner puisqu'elle pourrait éliminer le gaspillage, mettre un terme aux produits prêts-à-jeter, en favorisant le réemploi, le marché de l'occasion, le don et la réparation. Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, débattu au Sénat le 24 septembre dernier, pourrait donc tout bousculer pour faire tourner l'économie dans le bon sens.

Le texte révèle une prise de conscience des enjeux, puisque les problèmes de l'obsolescence programmée, des déchets plastiques et de la destruction des invendus y sont notamment abordés. Grâce aux amendements du Sénat, le sujet de l'obsolescence numérique est aussi traité, avec des garanties logicielles nouvelles et l'interdiction des techniques logicielles rendant impossibles la réparation ou le reconditionnement des appareils.

Toutefois, la stratégie mise en œuvre est surtout celle de l'incitation et de l'information, sans vraiment changer les règles du jeu. Le gouvernement veut responsabiliser les fabricants et vendeurs dans la gestion des déchets pour qu'ils soient davantage recyclés en créant de nouvelles filières d'éco-organisme et en renforçant les contributions des entreprises. Mais l'essentiel des efforts repose sur les citoyens. Un système de marquage ou d'étiquetage sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits ainsi que l'indice de réparabilité seront mis à disposition. Cependant, pour que ces mesures soient utiles, il faut que la transparence soit réelle et que l'information donnée soit fiable. Si les critères permettant d'établir la note de réparabilité ne sont pas accessibles aux consommateurs, vous n'aurez aucun moyen de vous défendre alors que votre choix aura été vicié par une simple note trompeuse et invérifiable. Les critères doivent aussi être exigeants. Le dernier rapport de l'association HOP sur l'obsolescence des lave-linge ¹ révèle certains cas d'irréparabilité de pièces essentielles au bon fonctionnement ou des pièces d'usure (comme les roulements ou les cartes électroniques). Un indice qui ne se concentrerait que sur les pièces les plus simples ne serait pas pertinent. Et les discussions entre les parties prenantes (fabricants, distributeurs, réparateurs, associations) pour tenter de s'accorder là-dessus sont souvent animées.

Par ailleurs, qu'un bien soit réparable, c'est bien ; qu'il soit solide, c'est mieux. Aussi, le Sénat s'est-il montré plus ambitieux que le gouvernement en intégrant au projet de loi un indice de la durabilité qui prenne en compte la solidité des matériaux et la conception. De même, les sénateurs ont voté l'obligation d'un compteur d'usage, la création de fonds de réparation et de réemploi, l'interdiction des stratégies visant l'irréparabilité des objets, l'obligation de fournir des pièces détachées disponibles pendant dix ans pour le matériel médical, l'enseignement de la réparation au collège...

Mettre en place l'économie circulaire, ce ne peut être simplement gérer l'accroissement des déchets en donnant l'illusion que tous peuvent être des ressources. C'est l'ensemble d'un modèle de société qui doit être repensé à l'aune d'une consommation et d'une production durables. Sans cela, la boucle de l'économie « circulaire » ne sera pas bouclée.

Document n°7 : *Réindustrialisation par l'écologie : le rôle-clé de l'économie circulaire* | Alternatives Economiques | 27/08/2020

Dans la perspective du plan de relance, Jean Castex appelle à rebâtir « *une grande nation industrielle par l'écologie* ». Dès la seconde moitié des années 1970, la France a connu un mouvement de désindustrialisation, traduit par la délocalisation d'activités vers des aires géographiques (Asie du Sud-Est, Afrique du Nord, Asie) où les coûts de production étaient inférieurs.

L'enjeu est de prouver que rebâtir une nation industrielle par l'écologie n'est pas antinomique. En effet, les efforts à réaliser pour tendre vers une baisse de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et de diminuer la pression sur les ressources non-renouvelables peuvent se traduire par des innovations pour la transition de notre système économique vers une économie plus circulaire.

Les exemples le plus souvent cités sont les activités de réemploi et de réparation : comme la réparation de vélos, qui a souvent un ancrage local et sollicite les usagers pour l'apport de leurs pièces détachées et usées. Les activités de recyclage sont également citées. Néanmoins, deux cas devraient nous interroger. D'une part, il est possible de développer des activités de réemploi, réparation et recyclage sans s'appuyer sur des gisements locaux, comme pour l'activité de reconditionnement des moteurs de véhicules sur le site du groupe Renault à Choisy le Roi. Dans ce cas de figure, l'implantation ne compte pas ou peu, et le potentiel non-délocalisable des emplois est remis en question. On risque de se retrouver dans une stratégie industrielle où le principal critère est la rationalisation des coûts. D'autre part, en ce qui concerne les activités de réemploi ou de réparation autour d'un gisement local, souvent portées par des petites structures (PME, start-ups, associations), l'enjeu est de développer une filière industrielle et un modèle économique pérenne. Le témoignage des entrepreneurs à l'origine de la start-up La Boucle Verte est à ce titre édifiant. En février 2020, ils annoncent la cessation de leur activité de recyclage de canettes d'aluminium, collectées dans la région toulousaine, en raison du manque de débouchés, de besoins de la part des industriels et de freins réglementaires.

D'où l'importance de la notion d'ancrage territorial. Dans le port de Dunkerque, par exemple, une synergie établie depuis le début des années 1980 a permis de fortifier les relations entre l'usine sidérurgique d'Arcelor Mittal (ex Usinor), qui favorise l'implantation de nouveaux acteurs et le développement de processus innovants (production de ciments à partir de laitiers d'usine, récupération de chaleur fatale). Cette coopération a encouragé le maintien de l'activité sidérurgique sur le territoire, en permettant la diversification des activités du site et la réduction de ses impacts environnementaux (déperdition de chaleur, production de déchets). D'autres projets d'écologie industrielle et territoriale se sont développés, recensés par le réseau Synapse de l'ADEME (Vallée de la Chimie à Lyon, port de Nantes-Saint-Nazaire, Port de Marseille).